



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 51584

Texte de la question

M. Jacques Péliissard demande à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation de lui préciser les résultats de la concertation engagée depuis avril 1999 avec les milieux institutionnels et professionnels sur le projet de réforme du code des marchés publics. Il souhaite également que lui soit indiqué dans quel délai le Gouvernement envisage d'inscrire cette réforme à l'ordre du jour.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient de la complexité que revêtent les règles et les procédures de passation des marchés publics, a décidé de rénover en profondeur le droit de l'achat public. A ce titre il a engagé, le 30 avril 1999, une large concertation auprès tant des acheteurs publics que des professionnels sur la base d'un document d'orientation reprenant les grands axes de la réforme envisagée du code des marchés publics. Le calendrier parlementaire ne permettant pas l'examen d'un projet de loi à court terme, le Gouvernement a décidé d'engager dans l'immédiat une refonte réglementaire sur la base des principes découlant du document d'orientation et des propositions recueillies au terme de la concertation. La réflexion est actuellement en cours pour élaborer les textes devant aboutir à cette réforme avant la fin de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51584

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5605

Réponse publiée le : 4 décembre 2000, page 6878